



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dépistage national du cancer de la prostate

Question écrite n° 16250

Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le dépistage du cancer de la prostate. En France, le cancer de la prostate touche chaque année près de 60 000 personnes et était à l'origine de 12 800 décès en 2023. Selon l'Institut national du cancer, « Le cancer de la prostate se situe au 1er rang des cancers chez l'homme, nettement devant les cancers du poumon et du côlon-rectum [...]. Ce cancer se situe au 3e rang des décès par cancer chez l'homme. Près de 79 % des décès concernent des hommes de 75 ans et plus ». Selon une étude publiée dans *The Lancet* en avril 2024, le nombre de nouveaux cas de cancer de la prostate va doubler, de 1,4 million en 2020 à 2,9 millions en 2040 au niveau mondial, en lien notamment avec la hausse de l'espérance de vie. Les chercheurs de l'Étude européenne randomisée sur le dépistage du cancer de la prostate (ERSPC), lancée en 1993, ont révélé en mai dernier, après un suivi de 23 ans, que les hommes ayant bénéficié d'un dépistage régulier par dosage sanguin du PSA présentaient un risque de décès par cancer de la prostate réduit d'environ 13 % par rapport à ceux qui n'avaient pas été dépistés. En effet, ce dépistage consiste en un toucher rectal associé à un dosage de PSA (antigène prostatique spécifique) via une prise de sang. Pourtant, à ce jour, aucun programme de dépistage du cancer de la prostate n'a été mis en place. Selon un avis du collège de la Haute Autorité de santé, « les connaissances actuelles ne permettent pas de recommander un dépistage du cancer de la prostate par dosage de PSA de façon systématique en population générale ou dans des populations d'hommes considérées comme plus à risque ». Cependant, cet avis date d'il y a plus de dix ans. Or la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 dévoilée par le Président de la République le 4 février 2021, et dont le pilotage est confié à l'Institut national du cancer, dispose notamment qu'« un programme pourra être étudié et mis en place le cas échéant pour mieux dépister les cancers de la prostate ». Par ailleurs, une sous-action de l'action n° 12 « Préparation des dépistages de demain » de la feuille de route « Dépistages organisés des cancers 2024-2028 » prévoit la « poursuite du suivi des études en cours en Europe sur le dépistage du cancer de la prostate ». C'est pourquoi elle lui demande si le Gouvernement envisage de solliciter un nouvel avis de la Haute Autorité de santé sur ce sujet, de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement des travaux relatifs au suivi des recherches en France et en Europe concernant le dépistage des cancers de la prostate, et de lui faire connaître sa position concernant la mise en œuvre d'une politique de prévention et de dépistage de ce cancer.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16250

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2026](#), page 5629